



TAEKWONDO FIGHT ROYAN INSCRIPTION

2023-2024

Un dossier incomplet sera **refusé**.

Pour les nouvelles inscriptions :

- Fiche d'inscription.
- 3 photos d'identités (1 dossier-1 licence-1 passeport)
- Certificat médical de moins de 2 mois
- Le règlement (si par chèque à l'ordre du Taekwondo Fight Royan) Pour les

renouvellements d'inscriptions :

- Fiche d'inscription
- 1 photo (pour la licence)
- Certificat médical sur le Passeport Taekwondo
- Autorisation Parentale pour la pratique de compétitions sur Passeport
- Le règlement (si par chèque à l'ordre du Taekwondo Fight Royan)

LES COURS

TECHNIQUE

ENFANTS 4 / 7 ANS MARDI ET JEUDI 17H00 à 18H00

ENFANTS 8/ 12 ANS MARDI ET JEUDI 18H00 à 19H00

ADOS 13-18 ANS MARDI ET JEUDI 19H00 à 20H

ADULTES ET SENIORS MARDI ET JEUDI 20h00 à 21h15

MERCREDI APREM

(en cours d'élaboration)

« COMBAT » (cours optionnel non compris dans la cotisation, week-end ou jour férié ou vacances scolaires)

** sur invitation des enseignants si l'élève montre motivation, assiduité et possède des bases solides.*

Cours combat SAMEDI ou DIMANCHE 13H30 à 17H00

AGES	COURS	LICENCE	PASSEPORT	TOTAL
4 et 5 ans (Tigrouninous)	220€	20€	OFFERT	240€
6 ANS / 12 ANS (Tigrou)	220€	35€	21€	276€
13 ANS / 18 ANS (Tigres)	200€	35€	21€	256€
19 ANS /40 ans	200€	35€	21€	256€
41 et +	200€	35€	Facultatif	235€

Pour les fratries réduction de 20 € à partir du 2ème enfant inscrit...3ème 40 euros
Les "mamans" ayant "2" enfants licenciés ont la GRATUITE des cours et doivent s'acquitter de la licence (35 euros).

« LE DOBOK » 35€ (ceinture comprise)

Est la tenue OBLIGATOIRE pour la pratique du Taekwondo

Le club travaille avec un fournisseur ADIDAS situé à TRIZAY (près de ROCHEFORT). Pour nous permettre de lui passer commande merci de nous indiquer la TAILLE **EXACTE** EN CM.

Le produit : Dobok ADIDAS avec, au dos, broderie Logo du Club.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour le bon fonctionnement du club, il est impératif que le montant total soit donné avec le dossier d'inscription.

Paiement par chèque : Vous pouvez payer en plusieurs fois dans la limite de 4 chèques encaissables à la date qui vous conviendra entre septembre et décembre.

Paiement en Espèces : Un paiement en 1 seule fois

Habitants de Royan : En fonction de vos ressources vous avez peut-être le droit à une aide, alors n'hésitez pas à prendre RDV avec le CCAS.

Les collégiens : À la rentrée scolaire, le collège donne des tickets de réduction pour la pratique du sport de vos enfants, alors n'oubliez pas de nous les transmettre.

Chèques sports ANCV et chèques sports ACTOBI : À voir avec votre employeur qui cotise peut-être pour ces organismes.



TAEKWONDO FIGHT ROYAN INSCRIPTION 2023/2024

Photographie

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Né le	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>		
Tel. Fixe	<input type="text"/>	Tel Mobile	<input type="text"/>
E-Mail 1	<input type="text"/>	@	<input type="text"/>
E-Mail 2	<input type="text"/>	@	<input type="text"/>

VEUILLEZ ECRIRE EN MAJUSCULES et TRES DISTINCTEMENT SVP !!!

Droit à l'image

J'autorise l'association sportive TAEKWONDO FIGHT ROYAN à utiliser mon image ou celle de mon enfant sur tout support médiatique (photographies/films) dans le cadre de l'utilisation du club (Site Internet, journaux locaux et revues sportives). En cas de diffusion, je ne pourrais pas exiger contrepartie financière ni la destruction du support à l'association.

Date & Signature

Adhésion et Assurance

En adhérent à l'association TAEKWONDO FIGHT ROYAN je m'engage à respecter les dispositions des statuts et du règlement intérieur de l'association.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur. J'ai également été informé de l'assurance sportive prise par défaut avec la licence fédérale FFTDA.

Date & Signature

Autorisez-vous votre enfant à partir seul après le cours ?

OUI

NON



TAEKWONDO FIGHT ROYAN

Règlement intérieur

La pratique d'un art martial implique le respect des règles élémentaires de politesse, de courtoisie, de respect d'autrui, de sécurité et d'hygiène.

1/ L'adhésion à l'association TAEKWONDO FIGHT ROYAN

Toute personne souhaitant adhérer à l'association doit remplir un bulletin d'adhésion et s'acquitter de la cotisation. L'adhésion à l'association de ses statuts ainsi que du présent règlement.

***La cotisation**

Est fixée annuellement par le Bureau. La licence (35€) et le passeport (21€) ne sont pas compris dans le montant de la cotisation.

***La licence et le passeport sportif**

Tout adhérent est automatiquement licencié à la Fédération Française de Taekwondo et Discipline Associées (FFTDA). Il doit également posséder un livret sportif, dit passeport, sur lequel sera apposé

- le timbre de licence,
- L'autorisation parentale devra être signée pour les mineurs.
- Le certificat médical autorisant la pratique, et éventuellement la compétition, sera validé par un médecin, il doit être daté après le 1^{er} septembre de la saison en cours.
- Toute perte du passeport sera automatiquement facturée à l'adhérent.

Le passeport enregistre et valide tous les événements de la carrière sportive d'un licencié : -

- Licences,
- suivi médical, - passages de grades,
- stages,
- résultats aux compétitions et fonctions électives.

Le passeport vous sera demandé à chaque compétition ou déplacement et vous permettra de prendre part aux stages organisés par la FFTDA.

Il est fourni sous la responsabilité de l'association (tarif en plus de la cotisation) et est valable 8 ans. Les tarifs de la licence et du passeport sont fixés par la F.F.T.D.A.

***Pour l'inscription sont demandés :**

- ✓ Une fiche d'inscription datée et signée
- ✓ Un certificat médical daté d'après le 1^{er} septembre pour la nouvelle année sportive Trois photos d'identité (pour les nouveaux licenciés) :
 - 1^{ère} pour le dossier
 - 2^{ème} pour la licence
 - 3^{ème} pour le passeport valable 8 ans

- ✓ Le paiement pour la saison entière

Tout problème financier peut être abordé avec le président ou le trésorier.

Tout retard de paiement de la cotisation sans motif valable sera sanctionné par une exclusion jusqu'au paiement de la somme due.

***Démission et radiation**

Tout adhérent ne désirant plus avoir d'activité (entraînement ou encadrement) au sein de l'association est tenu d'informer le Bureau par écrit. En cas de démission ou de radiation, aucune somme ne sera remboursée.

***Responsabilité :**

En cas d'accident à l'entraînement, en compétition ou sur le trajet votre licence vous protège
La Fédération Française de Taekwondo a souscrit depuis de nombreuses années, un contrat d'assurance avec la Mutuelle des Sportifs et Allianz. Ce contrat permet aux clubs affiliés et aux licenciés d'être couverts pour certains risques.

Les licenciés se trouvent également bénéficiaires des garanties si leur responsabilité civile se trouve engagée ou s'ils subissent un dommage corporel en pratiquant le Taekwondo.

Les adhérents s'interdisent toutes utilisations des techniques du taekwondo appris en cours en dehors des conditions de légitime défense. Il faut que l'acte de défense soit nécessaire, simultané, proportionné à l'agression. Toute utilisation abusive, par un adhérent, des techniques de taekwondo, portée à la connaissance de l'association, entraînera sa radiation. Sans contre - remboursement de la cotisation annuelle.

Les parents doivent accompagner et venir chercher leurs enfants à la salle et s'assurer que le ou les professeurs sont bien présents.

2/ Pratique et entraînement :

***Ethique et esprit martial**

Tout adhérent s'engage à respecter l'esprit martial du Taekwondo et ses valeurs fondamentales :

- La courtoisie,
- La loyauté,
- La persévérance,
- Le respect,
- Le courage,
- La maîtrise de soi,
- La combativité,

Et ce, aussi bien pendant les cours que dans la vie quotidienne.

***Vie dans le Dojang :**

Les professeurs et son bureau sont seuls juges de la présence d'un élève en cours,

- Ils dispensent la pratique,
- Ils sont les seuls responsables du déroulement des cours,
- Ils peuvent exclure un élève ou un parent d'élève s'ils le jugent nécessaire pour la bonne continuité du cours,

***Le pratiquant s'engage à:**

- à régler la totalité de sa cotisation qui se compose du tarif des cours, de la licence, du passeport et du dobok,
- pratiquer la saison entière, dans le cas contraire aucun remboursement ne sera appliqué,
- porter la tenue du club (dobok avec logo du club) propre ainsi que sa ceinture,
- donner le meilleur de lui-même pour progresser dans le Taekwondo,
- respecter les professeurs, les assistants, les bénévoles ainsi que les autres pratiquants,
- respecter les consignes de l'entraîneur à l'intérieur du Dojang,
- adopter une attitude permettant le bon déroulement avant, pendant et après leur cours. (vocabulaire grossier, attitude insolente)
- veiller à l'état des locaux et du matériel mis à disposition,
- à saluer son entrée et sortie du Dojang,
- au début et à la fin de chaque cours il doit s'incliner devant le ou les professeurs pour le saluer.

Les parents peuvent assister aux entraînements, (sauf décision du bureau et des professeurs) ils devront seulement observer un silence exemplaire tout au long du cours, même pendant les phases de repos des enfants. Tout manquement répété à cette règle entraînera une exclusion des intéressés.

***Retards ou absences :**

L'élève doit respecter les horaires. Passé un quart d'heure de retard (durée de l'échauffement), l'accès au tatami pourrait lui être refusé.

En cas d'absence l'élève ou les parents doivent prévenir, un membre du Bureau sur le téléphone du club au 06.03.13.84.04 (un sms suffit)

3/ La tenue :

- La tenue sportive du Taekwondo est composée du dobok du club de marque ADIDAS acheté chez notre partenaire et de la ceinture (blanche pour les débutants),
- Il est toléré le port du jogging ou short avec tee-shirt pour les débutants en attendant l'achat du dobok du club
- Il est exigé pour les filles le port de sous-vêtements adaptés à la pratique du Taekwondo,
- Les tongs sont obligatoires pour aller et venir du vestiaire au tapis de la salle d'arts martiaux,
- **les compétiteurs** devront s'équiper de protections (bras, mains, tibias et pieds, coquille) que notre partenaire ADIDAS vend à prix très compétitif
- Les casques et les plastrons peuvent être fournis par le club
- Des changements peuvent être amenés en situation de crise sanitaire

4/ Hygiène et règles de sécurité

***Une hygiène corporelle et vestimentaire rigoureuse est demandée, incluant :**

- des ongles courts des pieds et des mains pour éviter les blessures - des cheveux attachés.
- un dobok propre et repassé (attention aux incidents de lavage)
- le port de chaussette est recommandé pour ceux qui ont des blessures (verrues, échauffement....)
- Apporter une bouteille d'eau à chaque cours

***Pour votre sécurité il est interdit pendant les cours:**

- de mâcher du chewing-gum,
- de porter des bijoux (bagues, montres, colliers, bracelets, boucles d'oreille, piercing, etc...)

Après une blessure entraînant un arrêt de la pratique, l'élève doit fournir un certificat médical justifiant de son aptitude à reprendre le taekwondo. L'entraîneur décide ensuite si l'élève peut ou non pratiquer.

5/ Les Sanctions :

Toute attitude portant préjudice à la notoriété du club verra sévèrement sanctionnée par une suspension ou un renvoi. Il est formellement interdit de mettre en pratique à l'extérieur l'enseignement dispensé en salle sous peine de sanction (voir l'article Fédéral), en dehors des situations de self défense correspondants aux articles 122.5, 122.6 et 122.7 du Code pénal.

Les sanctions suivantes sont encourues pour tout manquement au règlement Fédéral ou au règlement intérieur :

- ✓ L'exclusion d'un cours
- ✓ La suspension de cours (un ou plusieurs)
- ✓ L'exclusion définitive est prise directement par les professeurs qui signaleront leur décision au Bureau directeur.

Sans contre - remboursement de la cotisation annuelle.

6/ Les compétitions :

L'association s'engage à informer les adhérents de l'organisation de toutes les compétitions dont elle a connaissance et à les faire participer s'ils le désirent et dès lors qu'ils ont la capacité et la motivation requise.

Les professeurs et leur président sont les seuls juges de la participation aux compétitions et aux démonstrations. Ils sont les seuls à pouvoir inviter des élèves à participer « aux cours combat » du week-end, jour férié ou vacances scolaires. Ces cours sont optionnels non compris dans votre cotisation. Ces cours sont donc réservés aux pratiquants motivés assidus et avec des bases solides dans leur pratique.

Le club « **organise** », pour les compétiteurs, les coachs et les arbitres :

- les inscriptions,
- les déplacements liés aux compétitions pour lesquelles le club est engagé, (du co-voiturage, entre les parents, peut-être proposé)
- en revanche seuls les frais du **coach et de l'arbitre** pourront être supportés par le club.

Pour les compétiteurs, les frais d'inscriptions aux compétitions, l'hébergement et la nourriture sont à leur charge.

Pour les parents, l'entrée aux compétitions est à leur charge.

Le jour de la compétition l'élève apporte ses protections, son passeport à jour, une serviette blanche et une bouteille d'eau (plastique transparente de 50 cl).

Les compétiteurs et leurs coachs représentent le club. Ils s'engagent à respecter les règles du combat telles qu'elles sont définies par la F.F.T.D.A et enseignées en cours.

Tout élève inscrit à une compétition mais qui ne s'y présenterait pas devra rembourser les frais occasionnés.

7/ Les stages :

L'élève, s'il le souhaite, peut participer à des stages gratuits organisés par la FFTDA. En revanche s'ils sont organisés par d'autres clubs ils seront payants.

8/ Le passage de grade

C'est un moment important dans la vie du pratiquant. Il permet d'évaluer sa progression et d'afficher son niveau à travers la ceinture obtenue. Aussi chaque pratiquant se doit être un exemple pour celles et ceux moins gradés que lui. Le passage de grade a lieu deux fois par saison. Sont évalués les critères techniques du Taekwondo, mais aussi, l'assiduité, l'attitude, la persévérance et les efforts toute au long de l'année.

- Les professeurs sont les seuls juges à l'attribution de la ceinture,
- Lors du passage de grade il peut décider qu'un élève saute un grade si ce dernier présente un niveau supérieur à son grade actuel et s'il a les qualités présentées ci-dessus.
- Les parents ne sont pas habilités à évaluer le niveau de leurs enfants,
- Pour éviter de perturber les élèves, il est demandé aux parents de ne pas assister au passage de grade.

Le présent règlement intérieur a été adopté par le Bureau le 24 mai 2016

✂-----

Vous avez lu le règlement intérieur du club, merci de bien vouloir le conserver. Remplir le bordereau ci-dessous et le remettre lors de votre inscription.

NOM et prénom:

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

